



Date de séance → 6 février 2018	Séance <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance → 18h00	
Date d'envoi des convocations : 24 janvier 2018	Séance n° 2
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 1 ^{er} février 2018	
En présence de : Abchar Noureddine – Bouvais Erwan – Corbeau Karine – Launay Hélène – Laisney Sébastien – King Marie-Claire – Martignac Melvin – Moussus Christelle – Noël Yves – Poyroux Marc – Renaudet Isabelle	

Ordre du jour

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 – Approbation de l'ordre du jour
- 3 – Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017 (cf [site collège](#))
- 4 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2018-2019
- 5 – Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques
- 6 – Affaires financières (Convention UDSP – Union Des Sapeurs Pompiers et autres conventions...)
- 7 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël Yves Principal	
<u>Secrétaire</u> Mme Moussus Christelle Représentant des personnels enseignants et d'éducation	

	Nbre
Total des membres du CA	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	21
Membres présents sans voix délibérative	1
Membres invités en qualité d'experts	0

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2017-2018 :

Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. Noël Yves**
Principale adjointe : **Mme Corbeau Karine**
Gestionnaire : **Mme Renaudet Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. Pourtaud Patrick**

Conseil Départemental 44 :

. **M. Bouvais Erwan**, conseiller départemental (suppléante : Mme Drion Elsa, conseillère départementale)

. **M. Ménard Michel**, conseiller départemental (suppléante : Mme Saadi, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme Régnier Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme Grolleau)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme Grinda Béatrice**

à titre consultatif : - représentant de la Communauté de communes : **M. Thibaud**
- agent comptable : **Mme Jaunin** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (8)

Personnels enseignants et d'éducation : **M. Abchar Noureddine – Mme Bénéatreau Anne – Mme Charrier Noelle – Mme Cousseau Christelle – M. Guichard Bertrand – Mme Menet Sylvie** (Suppléants : Mme Moussus Christelle – M. Poyroux Marc – Mme Chauvin Soizic – Mme Rest Isabelle – Mme Plantard Géraldine – Mme Rivet Lopez Caroline)

Personnels techniques et administratifs : **Mme Cressenville Juliette et Mme Cury Aline** (Suppléantes : Mmes Rio Nathalie et Lebastard Frédérique)

Membres élus des parents et élèves (8)

Parents d'élèves (FCPE) : **Mme King Marie-Claire – Mme Langlais Karine – M. Laisney Sébastien – Mme Launay Hélène – M. Roquier Soizic – Mme Chantreau Maelle** (suppléants : M. Freulon Stéphane – Mme Lallinec Sylvie – M. Legoff Eric – M. Leclair Frédéric – M. Plessis Fabien)

Élèves : **Fanny Ranarivelo et Melvin Martignac** (suppléants : Corentin Le Bas-Grall et Fantine Morel)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE MARDI 6 FEVRIER 2018

M. Noël, Mme Corbeau, Mme Renaudet, M. Pourtaud et ~~Mme Jaunin~~, agent comptable présente à titre consultatif

Mme Régnier, ~~M. Bouvais~~ (remplacé par Mme Drion), ~~M. Ménard~~ (remplacé par Mme Saadi), ~~Mme Grinda~~

~~M. Thibaud~~ (Représentant à titre consultatif de la Communauté de communes)

M. Abchar, Mme Bénéatreau, Mme Charrier, ~~M. Guichard~~ (remplacé par Mme Moussus), ~~Mme Menet~~ (remplacée par Mme Rest), Mme Cousseau, ~~Mme Cressenville~~ (remplacée par Mme Lebastard) et Mme Cury

Mme King, Mme Langlais, M. Laisney, ~~Mme Launay~~ (remplacé par Mme Lallinec), M. Leclair, ~~M. Plessis~~ (remplacé par M. Roquier)

Fanny Ranarivelo, élève de 3^{ème} et Melvin Martignac, élève de 3^{ème}

Absent(s) excusé(s) : M. Bouvais, M. Ménard, Mme Grinda, Mme Jaunin, Fanny Ranarivelo, Melvin Martignac

Absent(s) :

Le quorum étant atteint avec 18 membres présents, M. le principal ouvre la séance dès 17h30. Il a été proposé d'avance l'horaire en raison des risques d'intempéries. Les membres du CA ont été contactés individuellement et ont accepté.

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme MOUSSUS représentante des personnels enseignants accepte la charge de secrétaire de séance. (séance précédente M. Laisney - parents d'élèves)

Vote des membres du CA : **18 pour 0 contre 0 abstention**

17h35 - Mmes LALLINEC et LANGLAIS, rejoignent le conseil d'administration (→ 20 votants)

2 – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. La date de la réunion du CA a été communiquée sur la convocation du 24 janvier 2018. Le principal précise que les points 5 et 6 ont été inversés. La question des sorties ou activités pédagogiques sera examinée avant les questions relatives aux conventions.

Par ailleurs, dans le prolongement de la commission permanente et de la demande des représentants des parents d'élèves, le principal précise qu'un **septième** point est ajouté à l'ordre du jour au sujet de la question, évoquée à maintes reprises → des toilettes pour les élèves.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité :

20 pour 0 contre 0 abstention

3 – Approbation du procès verbal du C.A du 23 novembre 2017

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA qui ne fait l'objet d'aucune observation.

M. le Principal précise à nouveau qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur la vie et le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 1 du 23 novembre 2017 est adopté :

20 pour 0 contre 1 abstention

4 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2018-2019

Le TRMD (tableau de répartition des moyens par discipline) est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives au postes menées au niveau national. Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA. Le principal demande si la forme de présentation convient ? réponse positive des représentants des personnels et des parents. Mme King, représentante des parents d'élèves, suggère qu'un lexique soit ajouté.

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement (document notification IA44 joint préalablement avec convocation). Rappel de principe : les moyens alloués par l'inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

La définition de cette enveloppe de moyens par M. l'inspecteur d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. Un accent est porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège qui est développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics. Les établissements privés sont normalement soumis aux mêmes principes. Ces points sont importants doivent être connus.

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 1^{er} février 2018 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année). Le Conseil pédagogique a également été réuni le 30 janvier 2018.

17h45 – M. ROQUIER, rejoint le conseil d'administration (→ 21 votants)

La dotation a été adressée le 18 janvier 2018. Cette dotation faisait apparaître 534 heures soit 515 HP 19 HSA et 8 IMP (total = 542). Cette dotation est en augmentation notable par rapport à celle de l'année précédente.

La raison de cette évolution positive est l'augmentation des effectifs et la façon dont cela impacte sur la structure en termes de divisions. De dix-sept divisions le collège passe à dix-huit divisions (seize pour mémoire en 2016-2017).

29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 522 heures (468 + 54) auxquelles sont ajoutées un crédit de 9 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 534 heures au total

Huit IMP sont également attribuées (indemnité pour missions particulières) portant l'ensemble à 542.

Mme Benaitreau, représentante des personnels enseignants souligne le travail réalisé par la direction pour prendre en compte différents aspects mais tient à présenter au nom de ses collègues une motion :

« Les personnels enseignants approuvent la répartition des moyens proposée par M. Le Principal qui concilie les projets pédagogiques et les situations individuelles, mais dénoncent le fait que les moyens nécessaires pour la LV2 allemand au cycle 4 soient nécessairement pris sur la marge horaire par division et non sur la dotation destinée aux enseignements obligatoires. En conséquence, la DHG aurait dû être abondée de 7h30. Par ailleurs, les efforts réalisés dans notre établissement pour valoriser l'allemand sont compromis par les incertitudes liées à l'absence d'un poste d'allemand. »

STRUCTURE PREVISIONNELLE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Niveau	Structure Arrêtée IA 44 28 novembre 2017	Nombre de divisions
6 ^{ème}	140 (140)	5
5 ^{ème}	135 (138)	5
4 ^{ème}	107 (111)	4
3 ^{ème}	105 (112)	4
Effectif total	487 (501) (clg)	18
Rappel :	462 en sept. 2017 441 en sept. 2016	17 en sept. 2017 16 en sept. 2016

Les dotations sont (cf plus haut) calculées à la division. De façon "mécanique", la dotation est donc en hausse pour collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2018-2019 qui accueillera ainsi davantage d'élèves et une division de plus (18^{ème}).

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a donc procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-après.

Ni suppression, ni création à envisager en fonction du contexte.

Pour autant, il convient de définir des CSD et CSR afin d'ajuster les moyens par rapport aux postes rattachés à l'établissement.

Ces besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↗

Enseignements / Niveaux	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	. 4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

Il convient de préciser que la DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières). Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

M. le principal précise que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

Le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année. En fonction de la dotation attribuée, le travail mené a consisté à assurer la répartition des moyens sur la base des horaires légaux dus aux élèves.

Comme évoqué en conseil pédagogique et en commission permanente et plus tôt encore, en décembre, auprès des professeurs de la discipline (Lettres modernes) qui cette année est concernée par CSD. Des choix ont été opérés afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement et ce, en prenant également en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines. Cette approche a été conduite les années précédentes de façon à accompagner au mieux en lien avec les services académiques.

TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / FEVRIER 2018

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	7	18	1	+ 11	- CSD interne 11h vers Lettres Modernes A noter : passage 15/18 ^{ème} → 18/18 ^{ème}	7	0
Lettres modernes	85.5	81 (90-9) 72 (90-18) N-1	5	- 4.5	+ CSR interne 11 h de lettres classiques - CSD 10h vers autre collège ¹ A noter : un tps partiels 9/18 ^{ème} au lieu de deux l'année précédente	82	3.5
Allemand	9.5	0	0	- 9.5	+ BMP 9h	9	0.5
Anglais	60	50.40	3	- 9.60	+ CSR 6h A noter un tps partiel 14.4/18 ^{ème}	56	3.6
Espagnol	37.5	36	2	- 1.5		36	1.5
Histoire-géographie	62	62 (72-10)	4	0	A noter : trois tps partiels (Tps partiels 14/18 ^{ème} 15/18 ^{ème} 15/18 ^{ème})	60	0
Mathématiques	74	72	4	- 2		70	2
Technologie	33	33 (36-3)	2	0	A noter : un tps partiel 15/18 ^{ème}	33	0
Sc. Physiques	20.5	18	1	- 2.5		18	2.5
SVT	36	36	2	0		36	0
Éduc° musicale	19	18	1	-1		18	0
Arts plastiques	19	18	1	-1		18	0
EPS	69	60	3	- 9h	+ CSR 6h en EPS	66	3
Total	534	528 (-31.6)²	29			513.4	20.6
						HP + HSA = 534	

¹ Besoin de 10 heures est défini au collège du Grand Beauregard (échanges engagés avec établissement et DOS IA 44)

² L'apport global est de 528 auquel il convient de retrancher les 31.6 heures liées à des temps partiels (9 heure en lettres modernes, 10 heures en histoire-géographie, 6 heures en arts plastiques, 3.6 en anglais, 3 heures en technologie).

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe). Ce tableau est présenté par vidéoprojection à tous les membres du CA.

M. Le principal évoque qu'il s'agit ainsi, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, de soumettre la coloration des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. En effet, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD

Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté (préparation remonté TRMD vers IA service DOS).

On observe ainsi la définition d'un CSD-CSR interne en lettres classiques, un CSD en lettres modernes vers un autre collège (échanges menés avec services académiques à ce sujet), de CSR et BMP pour compléter les heures postes en allemand, en anglais, en EPS et en arts plastiques. Cette première approche permet de présenter une répartition HP/HSA soit **513.4 HP et 20.6 HSA pour une enveloppe de 534 heures + 8 IMP qui est presque en phase avec la dotation attribuée.**

Une conversion de 1.6 HP en HSA est ainsi soumise à l'accord de l'inspection académique.

Le principal rapporte ainsi que si notre structure devait connaître une évolution, nous avons reçu de la part des services de l'inspection académique, l'assurance que la situation serait examinée en juin prochain.

La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors soumis au vote du CA.

Le principal précise pour information que le conseil pédagogique a été réuni mardi 30 janvier 2018 à 17h15 pour aborder différents points en cette période de l'année rapidement évoqués ci-après.

La question de l'AP et des EPI ont fait l'objet d'échanges avec et entre les professeurs.

Un consensus est établi quant aux modalités d'organisation de l'AP et de l'impact positif que cela a sur les élèves et ce, de façon transdisciplinaire même quand il s'agit de co-animation intra disciplinaire. Le travail développé pour aider les élèves sur le plan méthodologique est transposable dans toutes les matières dans les champs larges scientifiques d'une art et littéraire d'autre part.

Les professeurs rapportent qu'au niveau des familles (suite échanges dans les réunions parents professeurs) cette "architecture" est appréciée et que la notion d'accompagnement l'est autant.

Pour les EPI : les matières impliquées sont intervenues et le planning préparatoire pour permettre à chaque élève de penser efficacement et utilement à "l'oral" du DNB est respecté. De la même façon, pour la question de l'oral, les élèves disposent de livrets qui leur sont proposés et ont les moyens de faire le meilleur choix outre un sujet EPI: Parcours Avenir, Parcours Citoyen et de Santé, Parcours artistique et Culturel.

L'oral de DNB aura lieu fin mai début juin 2018. Les élèves devront compléter leur fiche de préparation de l'oral pour préciser EPI ou Parcours. Dans le prolongement, le DNB a été évoqué en lien avec la mise en oeuvre d'un DNB blanc prévu en semaine 14.

Il y a par ailleurs des devoirs communs. Un "mini-DNB" a été organisé en octobre (trois épreuves d'une heure enchaînées sur une matinée).

M.Le Principal annonce les dates du BNB et montre au vidéo projecteur le document adressé aux familles comportant les dates et la nature des épreuves ainsi que les modalités de calcul des points.

Mme Chaimel professeure d'espagnol a évoqué en conseil pédagogique le projet de voyage en Espagne (Santander). Le projet de spectacle "Sensemaya" a été également présenté et fera l'objet d'un acte au point 5 de l'ordre du jour du CA.

Au cours de cette semaine du 26 au 30 mars deux classes de 4^{ème} (4.3 et 4.4) iront donc en Auvergne, projet notamment soutenu par Mme Rest professeure de SVT en lien avec les collègues EPS. Mme Rest précise que ce voyage fait l'objet d'un EPI.

Les emplois du temps de cette semaine seront aménagés et des créneaux de formation PSC1 (convention UDSP) seront organisés pour former 50 élèves de 3^e. Ce dispositif est complémentaire par rapport à ce qui est fait sous l'égide du CESC en lien avec l'infirmière du collège.

Plus tôt dans l'année lors de la semaine de la presse en mars, deux classes de 4^{ème} seront plus particulièrement engagées dans des travaux avec Mme Rezeau (Lettres) et M. Guichard (histoire-Géographie). Mme Staubach, documentaliste va prévoir des journaux d'une même journée en plus de ce qui sera reçu du CLEMI.

Enfin, en lien avec ces choix pédagogiques liés au projet d'établissement, suite réunion avec Inspecteur d'académie mercredi après-midi 17 janvier 2018, le principal a présenté des éléments relatifs à la DHG pour la prochaine année scolaire aux professeurs réunis dans le cadre Conseil pédagogique et dans l'esprit de cette instance qui n'est pas décisionnaire.

Un tableau, récapitulant les nécessités de ventilation en fonction des horaires légaux dans chaque discipline et des éléments de ventilation en fonction de la mise en oeuvre de l'AP et choix en lien avec le projet d'établissement en fonction des moyens qui nous sont attribués selon des modalités communes aux collèges du département, a été adressé à tous les professeurs.

5 – Informations relatives à des séjours et sorties pédagogiques

Acte n°1 : Acte complémentaire, relatif aux activités pédagogiques, à l'acte n°55 de la séance n°4 du 4 juillet 2017 (...et Acte n°2 de la séance n°1 du 23 novembre 2017)

Précision sur une activité pédagogique : spectacle proposé par Sensemaya pour les élèves des différents niveaux pratiquant l'espagnol et pour les élèves de 6^{ème} au titre de l'initiation à l'espagnol : un montant de 5.00 euros par élève sera demandé aux familles, le solde de la facture sera pris en charge par la subvention « actions éducatives du conseil départemental ».

Ce projet de "Spectacle Sensemaya" a déjà fait l'objet d'un vote lors du précédent CA.

Il est à nouveau soumis aux membres du CA car le champ des élèves concernés est élargi. Dans un premier temps ce spectacle était envisagé pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ; niveaux concernés par la pratique en cours de LV2 de l'espagnol. Les germanistes sont toutefois également concernés pour ne pas les écarter d'un spectacle à caractère linguistique mais aussi et surtout culturel. De plus, il est à présent question d'intégrer les élèves de 6^{ème} qui sont eux concernés par la question du choix de la LV2. Ce peut être un élément supplémentaire pour se déterminer après les interventions du professeur allemand d'une part en décembre et de notre professeure d'allemand d'autre part. Grâce au partenariat et à l'accord de la mairie, ce spectacle pourra avoir lieu le 30 mars dans la salle Simone de Beauvoir.

Ajout d'un spectacle « Facéties mathématiques » proposé par la compagnie « Hippo tam tam » pour les élèves du niveau 5^{ème} : un montant de 375.00 euros pour deux représentations sera pris en charge par la subvention « actions éducatives du conseil départemental ».

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n°2: Voyage pédagogique en Espagne : modification de l'acte n°57 du 4 juillet 2017

Une modification de la participation financière des familles est proposée au vote du Conseil d'administration : Le montant demandé serait de 285.00 Euros au lieu des 320.00 Euros par élève, initialement votés.

La destination de ce voyage sera le nord de l'Espagne (région de Santander), et se déroulera du 18 au 23 juin 2018. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à l'hébergement et au transport des accompagnateurs, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 1140.00 Euros.

Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 285.00 Euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 Euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration). Un courrier sera adressé aux familles dès la fin de semaine avec le programme et le coût du voyage.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

6 – Affaires financières (Conventions...)

Acte n°3 : Convention d'adhésion au « groupement des commandes de viandes et charcuterie fraîches pour les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - année 2019 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Appert d'Orvault.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, d'exécuter, avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour l'acquisition de viandes et charcuteries fraîches. Pour l'appréciation du critère

d'homogénéité prévu par l'article 21 du décret n°2016-360, le groupement choisit de faire référence à la nomenclature annexée à l'arrêté du 13 décembre 2001, sous la référence NOR : ECOMO100734A.

Pour ce faire, les adhérents donnent mandat au coordonnateur pour passer, signer et notifier le marché nécessaire à la satisfaction de leurs besoins. La contribution de chaque adhérent a été portée à 110.00 Euros pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 4 : Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée des achats de viandes et charcuterie fraîches ainsi que commande groupée de contrôle bactériologique des établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique » du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Ce groupement de services a pour objet, dans le cadre de la politique économique :

- de réfléchir à la politique globale d'achat public des membres du groupement, au travers notamment des économies d'échelle réalisables grâce à la coordination des achats et à la mutualisation des moyens humains et matériels,
- de déterminer, dans le respect du code des marchés publics et de la nomenclature, quelles seront les prestations, fournitures et travaux qui feront l'objet de commandes groupées et sous quelles formes
- d'être une structure de conseil, d'entraide et d'échange entre acheteurs publics soucieux de la performance économique de leurs achats, y compris pour les marchés passés hors groupement de commandes

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 5 : Convention d'adhésion au « groupement des commandes de Contrôles et maintenances réglementaires en matière de sécurité, dans les établissements publics et EPLE de Loire-Atlantique - année 2019-2020-2021 » dont l'établissement coordonnateur est le lycée Albert Camus de Nantes.

Le groupement a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, d'exécuter, avec le ou les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour les prestations de services référencées dans l'acte d'engagement.

Il est précisé que la compétence du groupement de commandes portant sur des prestations de services relevant de plusieurs familles homogènes, l'appréciation des seuils en référence aux dispositions de l'article 21 du décret n°2016-360 ne s'opère pas par famille homogène, mais par rapport au montant de l'ensemble des prestations de services prévu au marché, pendant la durée du marché.

La contribution de chaque adhérent a été portée à 140.00 Euros, pour participation aux frais de fonctionnement.

Le présent marché est passé pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 6 : Convention d'adhésion au groupement de services « commande groupée dans le cadre des contrôles et maintenances réglementaires en matière de sécurité dans les établissements publics et EPLE en Loire-Atlantique » du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Ce groupement de services a pour objet, dans le cadre de la politique économique :

- de réfléchir à la politique globale d'achat public des membres du groupement, au travers notamment des économies d'échelle réalisables grâce à la coordination des achats et à la mutualisation des moyens humains et matériels,
- d'être une structure de conseil, d'entraide et d'échange entre acheteurs publics soucieux de la performance économique de leurs achats, y compris pour les marchés passés, sans formalités, hors du présent groupement (sous réserve des moyens en personnels mis à la disposition du groupement)
- de déterminer, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics et de la nomenclature, quelles seront les prestations qui feront l'objet de commandes groupées et sous quelles formes

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 7 : Convention avec l'Union Des Sapeurs Pompiers 44 (UDSP)

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de Loire-Atlantique, relative à la formation des élèves de 4^e et 3^e au PSC1. Cette formation, dispensée dans le cadre du CESC, sera prise en charge financièrement, sur la subvention « actions éducatives » du Conseil Départemental. M. Le Principal précise que les trois mairies nous accompagnent dans la prise en charge de cette formation (lien CESC) ; ce qui est vraiment appréciable. Il tient à les en remercier.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 8 : Convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique dans le cadre du plan numérique des collèges n°4

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le Conseil Départemental Atlantique afin de définir les modalités de la mise à disposition de moyens informatiques dans le cadre du plan numérique dans les collèges n°4

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 9 : Règlement intérieur relatif à l'adhésion à la centrale d'achat départementale des matériels informatiques

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le règlement intérieur de la centrale d'achat départementale des matériels informatiques dont l'objet est de garantir la cohérence entre des matériels pédagogiques et administratifs qualifiés et de développer l'usage du numérique auprès des différentes populations de la communauté éducative.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Acte n° 10 : Contrat de maintenance des matériels informatiques du département de Loire-Atlantique

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société Pentasonic dont l'objet est la maintenance des matériels informatiques du département de Loire-Atlantique.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

Dernier point dans cette partie relative aux questions de gestion

Acte n° 11 : Proposition de sortie de manuels scolaires : les manuels obsolètes, suite à la réforme, sont proposés à une association humanitaire du Cameroun pour être redistribués, ce sont essentiellement des manuels de sciences, de mathématiques, de langues et de géographie. Les manuels trop endommagés et de français sont mis au rebut dans le cadre d'une action de récupération de papier en partenariat avec l'amicale laïque de l'école primaire d'Alexandre Vincent.

Vote des membres du CA :

21 pour 0 contre 0 abstention

7 – Les toilettes élèves du collège

Les parents, dans le prolongement de l'intervention de Mme King lors du précédent CA, renouvellent leur demande concernant la question des toilettes réservées aux élèves situées dans la cour (!...).

Le principal répond qu'il s'agit d'un dossier très sensible déjà évoqué à maintes reprises en CA et que tout est fait au niveau du collège dans l'entretien quotidien : nettoyage et maintenance courante.

Il demeure effectivement que les toilettes ont besoin de faire l'objet d'une rénovation et que ces travaux d'ampleur laissent comprendre que l'investissement est conséquent.

Le principal constate la situation depuis trois ans et a perçu que ces toilettes ont toujours posé des problèmes depuis la construction du collège. C'est assurément un dossier compliqué pour le propriétaire, le Conseil départemental de Loire Atlantique.

En même temps il faut gérer au quotidien et cela n'est pas évident. Ces toilettes (garçons et filles) se dégradent et sont de plus régulièrement bouchées : des problèmes d'évacuation se multiplient. Il y a probablement un problème de conception et ils sont accrus depuis des travaux réalisés côté garçon par une entreprise sollicitée par le Conseil départemental. Nos agents se démènent au quotidien.

A cela s'ajoutent, du fait de matériaux inadaptés pour un usage public, des problèmes ponctuels de dégradations de la part des élèves.

La faiblesse des matériaux (portes...) ou la malfaçon (cloison intérieure côté garçon) n'autorise pas les élèves à agir (pour quelques-uns seulement mais dont l'attitude nuit au plus grand nombre) comme il a été constaté. La surveillance est toutefois effective mais à certains moments du déroulement d'une journée l'équipe Vie scolaire est pleinement mobilisée en différents points de l'établissement.

La question du rapport à ce lieu est souvent difficile ou délicat dans toutes collectivités y compris dans les entreprises et lieux collectifs.

Les parents d'élèves signalent que des élèves ne vont pas aux toilettes de la journée. Certains profitent des séances EPS pour y aller dans les gymnases de la commune.

Le principal entend cette remarque et précise que lors de précédents échanges au sein du CA il a été évoqué qu'il s'agissait assurément d'une véritable question de santé publique à considérer avec le plus grand sérieux ce que M. Bouvais (élu CD44) a clairement rappelé lors de la commission permanente. M. Bouvais s'est entretenu à plusieurs reprises sur cette question globale avec Mme Orain, vice-présidente du Conseil Départemental et il y a consensus entre eux (M. Bouvais a aussi évoqué la position similaire de l'autre élu départemental au CA M. Ménard). Mais il faut admettre que l'investissement nécessaire est conséquent et ne peut assurément être arrêté facilement. Il faut ainsi comprendre la réserve du Conseil départemental.

Les professeurs et le CPE déclarent qu'il y a - toute proportion gardée - un véritable problème de sécurité avec une cloison qui se dégrade par la base laissant craindre qu'elle tombe...

Le CPE déclare qu'il a fallu fermer les toilettes garçons. Elles sont ouvertes uniquement pour laisser les élèves se rendre aux urinoirs.

Le principal ajoute qu'avec les assistantes d'éducation, le CPE et la principale adjointe, ils régulent l'accès à deux toilettes individuelles situées à côté des salles de cours...pour répondre au mieux aux "besoins"...

Mme Saadi, suppléante de M. Ménard et Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique, évoque que des travaux - conformément à l'information communiquée en commission permanente par M. Bouvais - sont prévus durant les congés prochains en février. Il s'agit des cloisons, de carrelage et de plomberie.

Les professeurs évoquent qu'il n'est apparemment pas question des huisseries qui sont inadaptées et trop légères. Ne s'agira-t-il pas simplement d'un "pansement" sur un problème qui mériterait d'être repris dans sa globalité ?

Cette question n'est pas nouvelle. Depuis l'ouverture du collège des soucis ont été signalés. Depuis trois ans pour ce qui le concerne, le principal manifeste de l'intérêt à ce problème et a veillé à informer le Conseil départemental dans les règles qu'il convient.

Le principal admet pour sa part à son seul niveau son incapacité à résoudre ce problème. Il évoque qu'il ressent même que son simple signalement réitéré semblerait même être contre productif en direction des services techniques du Conseil départemental qui s'irritent de ces signalements quand il suffirait d'attendre selon la réponse qu'il a reçue.

Le principal ajoute que les parents expriment depuis longtemps qu'ils attendent et faut-il parler des élèves ?

Il déplore qu'à un moment où les indicateurs du collège le Haut Gesvres sont positifs, où la qualité du travail réalisé par les équipes pédagogiques, techniques, la Vie scolaire est reconnue sur le secteur de recrutement du collège, où les effectifs augmentent du fait de l'attractivité de l'établissement, nous soyons amenés à aborder ce type de question qui a son importance mais qui va à l'encontre de l'image du collège. Mme King ajoute que les parents d'élèves sont régulièrement questionnés par de futurs parents d'élèves.

Le principal invite alors tous les membres du conseil d'administration à se rendre vers les toilettes des élèves pour se rendre compte "in situ" de la réalité du problème. Il précise qu'il n'y a pas de lumière en extérieur car il faudrait aller dans le local du TGBT pour actionner le disjoncteur permettant l'alimentation électrique de la cour. Il compte sur l'éclairage du hall pour illuminer l'accès aux toilettes sous le petit préau qui fait aussi l'objet de problème depuis l'ouverture avec des problèmes récurrents d'étanchéité.

Dans un autre domaine qui concerne l'éclairage de la cour de la même manière, les soucis ont été signalés dès 2004... et demeurent...

La fin du conseil d'administration a lieu dans les toilettes des élèves du collège.

Les éléments ont été transmis au technicien en charge du suivi du collège pour le service Aménagement du Conseil Départemental. Dans les formes nouvelles définies selon procédure indiquée et encore rappelée à tous les collèges du département (récent courrier en date du 25 janvier 2018) par ce service, ces problèmes (avec photos) ont été à nouveau signalés.

Le technicien en charge du suivi de l'établissement sur le plan des travaux avait évoqué lors de visites que ce point devrait effectivement être envisagé dans le cadre de la planification des travaux et ce dès l'exercice 2018 si possible. Mais il n'est pas décisionnaire et les besoins sont nombreux dans les établissements imposant une hiérarchisation.

Le principal précise qu'il est parfaitement conscient que d'autres situations sont vraisemblablement aussi préoccupantes, mais que cela ne le dispense pas pour autant de ne pas chercher à attirer l'attention sur le problème rencontré au collège le Haut Gesvres.

Mme Drion a déjà pris note de ces remarques (au précédent CA) pour les rapporter à nouveau auprès du Conseil Départemental dont elle est représentante.

Les parents répondent que cette question, déjà soulignée en CA, mérite attention et intérêt conformément aux débats menés, tant il s'agit comme cela a été précisé d'une vraie question de santé. Les parents d'élèves évoquent un courrier en direction de la vice-présidente.

8 – Questions diverses

Pas de questions diverses. Le principal signale qu'il souhaite pour sa part évoquer deux points à l'attention des membres du CA :

8.1 - Dans le prolongement du travail entrepris avec le conseiller principal d'éducation depuis trois ans pour créer du lien entre les nouveaux 6^{ème} et les élèves de 4^{ème} tous sollicités pour être tuteurs et tutrices, le collège a pu bénéficier l'an passé d'une intervention de l'AROEVEN pour apporter un cadre spécifique complémentaire pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Cet apport a été intéressant et a conforté le collège dans le fait que les intentions développées étaient bonnes.

Cette intervention était soutenue par le Conseil départemental (cf informations PV CA 30 janvier 2017 et rapport d'activités année 2016/2017).

Suite réunion annuelle au Conseil départemental le 17 novembre, le principal a saisi - lors d'un échange avec la vice-présidente en charge de l'éducation - que le collège pouvait à nouveau postuler pour bénéficier de cette intervention et que cette perspective était bien possible.

Cet échange a eu lieu en présence d'un technicien de la délégation de Châteaubriant avec lequel il était convenu que le principal reformule cette demande. Un premier mail a été adressé dans ce sens le 20 novembre, puis un second le 4 décembre. Il s'agissait ainsi d'anticiper cette possibilité pour l'intégrer dans une programmation avec le conseiller principal d'éducation. Le collège n'a pas eu de retour mais cela n'empêchera pas pour autant le conseiller principal d'éducation avec la Vie scolaire et le soutien des professeurs principaux d'entretenir la dynamique créée, avant intervention AROEVEN, pour contribuer par ce dispositif simple à améliorer le climat scolaire.

8.2 - Le brevet session 2018

Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).

● **Dates et épreuves -** Diplôme national du brevet : Session 2018 → (Site éducation Nationale)

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet, communes à tous les candidats, ont lieu :

jeudi 28 et vendredi 29 juin 2018 (la session de remplacement a lieu les jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018).

JEUDI 28 JUIN 2018

Matinée 9h - 10h30 - **Français 1^{ère} partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée)**

10h45 - 12h15 - **Français 2^{ème} partie (rédaction)**

Après-midi 14h30 - 16h30 - **Mathématiques**

VENDREDI 29 JUIN 2018

Matinée 9h - 11h - **Histoire et géographie enseignement moral et civique**

Après-midi 13h30 - 14h30 - **Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie → 2 sur 3)**

● **Objectifs -** Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège**. L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

● **Détails des épreuves -**

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale des candidats scolaires peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Quatre épreuves écrites - Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En option : Un enseignement facultatif (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

Dernier point, revenant sur l'évolution positive de l'allemand, Mme King, suite remarques de parents des écoles du secteur, demande des précisions sur les heures effectives de cours pour les 28 élèves volontaires de CM2 qui envisagent la découverte de l'allemand en 6^{ème}.

M. le principal précise que pour l'instant rien n'est arrêté. Faut-il privilégier une heure de découverte pour deux groupes de 14 élèves (ce qui serait sans aucun doute plus bénéfique et profitable pour les élèves et ne mettrait pas en difficulté des élèves qui voudraient commencer l'allemand en 5^{ème}) ou proposer deux heures au groupe complet ?

Mme Langlais évoque une possible déception des parents de CM2 dans le cas de la 1^{ère} option.

Mme Corbeau précise que nous avons déjà rencontré ce cas de figure dans l'établissement concernant l'espagnol en 5^{ème} et que l'heure proposée avait donné entière satisfaction.

M. Roquier suggère de distinguer l'attente des parents et celle des élèves afin d'observer la réalité des inscriptions.

M. Noël et Mme Cousseau rappellent que lors des présentations du collègue allemand dans les écoles les élèves ont tous manifesté un réel intérêt et enthousiasme. Mme Bénétreau évoque aussi un possible dédoublement sur 1h30 qui pourrait satisfaire tout le monde.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 19h50

